



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

**Communiqué**  
*non officiel  
pour publication immédiate*

N° 80/3  
Le 20 mars 1980

Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran  
(Etats-Unis d'Amérique c. Iran)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques tenues les 18, 19 et 20 mars 1980, la Cour a entendu les plaidoiries présentées au nom du Gouvernement des Etats-Unis sur la compétence de la Cour et le fond dans l'affaire du Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran (Etats-Unis d'Amérique c. Iran). Ont pris la parole M. Roberts B. Owen, agent des Etats-Unis, et M. Stephen M. Schwebel, agent adjoint et conseil.

Pendant les mêmes audiences, des questions ont été posées par le Président, sir Humphrey Waldock, ainsi que par MM. Gros, Morozov, Tarazi et Oda.

\*

Le Gouvernement des Etats-Unis était représenté comme suit :

- Agent : l'honorable Roberts B. Owen, conseiller juridique du département d'Etat;
- Agent adjoint et conseil : M. Stephen M. Schwebel, conseiller juridique adjoint, département d'Etat;
- Agent adjoint : M. Thomas J. Dunnigan, chargé d'affaires a.i. de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique;
- Conseillers : M. David H. Small, assistant du conseiller juridique, département d'Etat;
- M. Ted L. Stein, avocat conseil, département d'Etat;
- M. Hugh V. Simon Jr., deuxième secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de l'Iran n'était pas représenté.

\*

La Cour procédera maintenant à son délibéré en chambre du conseil. Ce délibéré étant secret (Statut, art. 54, par. 3), il ne sera plus donné ni oralement ni par écrit aucune information sur l'affaire jusqu'au moment où un communiqué de presse annoncera la date de l'audience publique au cours de laquelle l'arrêt sera rendu.